

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi huit septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 49

Votants : 53

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

DEL_2026_076 - ZAE Baraillet – Proposition d'aménagement - Validation

Vu la délibération n° DEL_2023_072 du Conseil Communautaire réuni le 9 octobre 2023 relative à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques de Bellebat-Targon-Faleyras ;

Vu la délibération n° DEL_2024_099 du Conseil Communautaire réuni le 9 décembre 2024 relative au choix de la stratégie de développement de la Zone d'Activités Économiques Bellebat-Targon-Faleyras ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DEL_2026_076-DE

Vu l'appel à concurrence transmis le 9 octobre 2025 relatif à la mise en œuvre d'un ouvrage pour l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques Barailot ;

Vu la délibération n° DEL_2026_010 du Conseil Communautaire réuni le 9 mars 2026 relative à l'attribution de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques Barailot à CREHAM et BERCAT ;

Monsieur Colin SHERIFFS, vice-président en charge du développement économique, expose l'avis de la commission développement économique réunie le 7 septembre 2026 relatif à l'aménagement de la Zone d'Activité Barailot.

La validation de cette proposition d'aménagement vise à architecturer la viabilisation du foncier (création de la voirie, alimentation des réseaux secs et humides, ...), à permettre le lancement d'études complémentaires si nécessaires, avant le dépôt du permis d'aménager.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (48 votes POUR, 2 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 1 NON VOTANT) décide :

- **DE VALIDER** la proposition d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques Barailot envisagée par la commission développement économique.

Le Président,

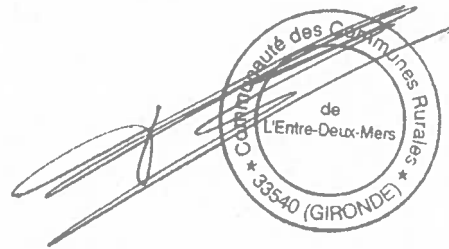
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Véronique DUPORGE



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi huit septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 49

Votants : 53

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POIJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

DEL_2026_077 - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2026 - Répartition

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil Communautaire le mode de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le montant total du FPIC au titre de l'exercice 2026 s'élève à 441 732 € (Part EPCI 223 784 € + Part des communes membres 217 948 €). Il appartient aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'un des 3 modes de répartition possibles :

- 1- Conserver la répartition dite « de droit commun » dont les modalités ont été transmises par les services préfectoraux ;
- 2- Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre la Communauté des Communes d'une part et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des 3 critères précisés par la loi :
 - en fonction de leur population,
 - de l'écart entre le revenu par habitant des communes membres et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
 - du potentiel fiscal ou financier par habitant des communes membres, au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de la Communauté des Communes, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire.

Ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ;
- 3- Opter pour une répartition « dérogatoire libre », la nouvelle répartition du prélèvement et/ou du reversement appartenant à la Communauté des Communes, aucune règle particulière n'étant prescrite. Cependant ce mode de répartition exige que le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du prélèvement ou reversement, soit délibérer à la majorité des 2/3 dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils seront réputés l'avoir approuvée.

La Fiche d'information transmise, relative au calcul de la répartition du droit commun, s'établit comme suit :

COMMUNES	MONTANT DU DROIT COMMUN
PORTE DE BENAUGE	8 004,00 €
BAIGNEAUX	6 974,00 €
BELLEBAT	5 393,00 €
BELLEFOND	3 100,00 €
BLASIMON	12 453,00 €
CASTELMORON D'ALBRET	522,00 €
CASTELVIEL	2 560,00 €
CAUMONT	1 461,00 €
CAZAUGITAT	2 860,00 €
CESSAC	3 080,00 €
CLEYRAC	1 876,00 €
COIRAC	2 938,00 €
COURPIAC	1 799,00 €
COURS DE MONSÉGUR	3 015,00 €
COUTURES SUR DROPT	956,00 €
DAUBÈZE	1 809,00 €
DIEULIVOL	5 367,00 €
FALEYRAS	6 195,00 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DEL_2026_077-DE

FRONTENAC	11 640,00 €
GORNAC	5 033,00 €
LADAUX	2 383,00 €
LANDERROUET SUR SÉGUR	1 119,00 €
LE PUY	6 138,00 €
LUGASSON	4 819,00 €
MARTRES	1 408,00 €
MAURIAC	3 026,00 €
MESTERRIEUX	3 138,00 €
MONTIGNAC	1 834,00 €
MOURENS	5 168,00 €
NEUFFONS	1 864,00 €
RIMONS	2 586,00 €
ROMAGNE	7 966,00 €
SAUVETERRE DE GUYENNE	15 765,00 €
SOULIGNAC	6 477,00 €
SOUSSAC	2 069,00 €
ST ANTOINE DU QUEYRET	558,00 €
ST BRICE	4 304,00 €
ST FÉLIX DE FONCAUDE	4 188,00 €
ST FERME	3 981,00 €
ST HILAIRE DU BOIS	800,00 €
ST LAURENT DU BOIS	3 123,00 €
ST MARTIN DE LERM	1 953,00 €
ST MARTIN DU PUY	1 698,00 €
ST PIERRE DE BAT	4 122,00 €
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	3 008,00 €
ST SULPICE DE POMMIERS	3 954,00 €
STE GEMME	2 465,00 €
TAILLECAVAT	4 525,00 €
TARGON	26 474,00 €
TOTAL	217 948,00 €

RÉPARTITION DU FPIC ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES	
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS	223 784 €
PART COMMUNES MEMBRES	217 948 €
TOTAL DROIT COMMUN	441 732 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DEL_2026_077-DE

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (37 votes POUR, 13 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 1 NON VOTANT) décide :

- **D'OPTER** pour la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) en la forme dite de « droit commun » dont les montants ont été transmis par les services préfectoraux ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toute pièce relative à cette décision.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Véronique DUPORGE



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi huit septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 49

Votants : 53

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

DEL_2026_078 - Admissions en créances éteintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 5 881.35 € ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DEL_2026_078-DE

Vu le Budget Primitif 2026 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
Chapitre 65 – Article 6542 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (36 votes POUR, 14 votes CONTRE, 1 ABSTENTION, 2 NON VOTANTS) décide :

- D'ADMETTRE en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 5 881.35 €.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Véronique DUPORGE



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi huit septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 49

Votants : 53

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

DEL_2026_079 - Avance sur subvention Radio Entre-Deux-Mers

Monsieur le Président expose les difficultés de trésorerie rencontrées par la radio locale Entre-Deux-Mers.

Le versement de la subvention de fonctionnement par l'État - Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique locale (FSER) - principale aide financière de l'association, attendu en septembre, ne sera effectif qu'en fin d'année 2026.

Les charges de fonctionnement devant être honorées (loyer, émetteur, fluides, droits d'auteur, salaire du coordonnateur), l'association alerte sur sa situation et fait appel aux dons afin de poursuivre son activité. Le besoin estimé s'élève à 12 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DEL_2026_079-DE

Sur demande de Monsieur le Président de Radio Entre-Deux-Mers, après entrevue, exposé du quotidien et activités de l'association, Monsieur le Président propose d'anticiper dès septembre 2026, le versement de la subvention 2027 au montant de 3 000 €, correspondant à celle budgétisée chaque année.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (44 votes POUR, 5 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 2 NON VOTANTS) décide :

- **DE VALIDER** le versement anticipé d'une subvention de 3 000 euros, correspondant au montant de la subvention budgétisée et attribuée chaque année à la radio locale Entre-Deux-Mers.

Le Président,

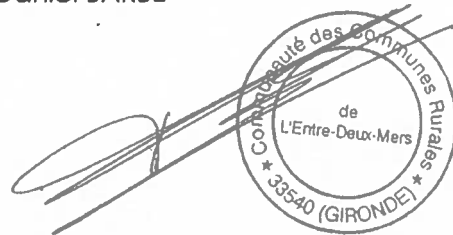
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Véronique DUPORGE



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi huit septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 49

Votants : 53

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POIJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVRDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

DEL_2026_080 - SMABVO – Modification de la désignation des délégués

Vu la délibération n° DEL_2026_052M1 du Conseil Communautaire réuni le 4 mai 2026 relative à la représentation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers auprès des différents syndicats ;

Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, pour les communes de Gornac, Ladaux, Montignac, Mourens, Porte de Benauges, Saint Pierre de Bat, Soullignac, Targon adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille et du Matelot/Chay (SMABVO) ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DEL_2026_080-DE

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale a été créé par l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant les modifications à apporter à la délibération n° DEL_2026_052M1 au vu du renoncement (par démission) exprimé par l'élue à représenter la communauté des communes au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille et du Matelot/Chay (SMABVO) ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (46 votes POUR, 4 votes CONTRE, 3 ABSTENTIONS) décide :

- DE DÉSIGNER les 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants comme suit :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	REPRÉSENTANT
Denis MODET (Mourens)	Jean-Claude VIGOUROUX (Soulignac)	GEMAPI - Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
Noël CHAVANSOT	Jacques MESSEGER	Gornac
Michel JAY	Christophe FLAUJAC	Ladaux
Romain ABELA	Cécile BAREYRE	Montignac
Amélie COLLE	Philippe LEFÈVRE	Mourens
Marie-Françoise MANO	Éric GUÉRIN	Porte de Benauges
Florent SIMONNEAU	Alex BERNARD	Saint Pierre de Bat
Jérôme VIALA	Benoît DUPOUY	Soulignac
Alain JEAN	Michel REDON	Targon

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

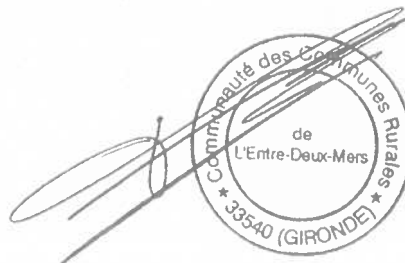
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Véronique DUPORGE



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi huit septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 Présents : 49 Votants : 53

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POIJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

DEL_2026_081 - SMER-E2M – Modification de la désignation des délégués

Vu la délibération n° DEL_2026_052M1 du Conseil Communautaire réuni le 4 mai 2026 relative à la représentation de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers auprès des différents syndicats ;

Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, pour les communes de Baigneaux, Bellebat, Bellefond, Blasimon, Castelveil, Cazaugitat, Cessac, Coirac, Courpiac, Daubèze, Faleyras, Frontenac, Gornac, Lugasson, Martres, Mauriac, Montignac, Romagne, Saint Antoine du Queyret, Saint Brice, Saint Pierre de Bat, Saint Sulpice de Pommiers, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Targon, Porte de Benauges (périmètre des anciennes communes de Cantois et Saint Genis du Bois) adhère au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M) ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DEL_2026_081-DE

Considérant les statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER-E2M) qui confirment la nomination de 6 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant les modifications à apporter à la délibération n° DEL_2026_052M1 au vu du renoncement exprimé par 1 élu à représenter la communauté des communes au sein du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M) ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (45 votes POUR, 6 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS) décide :

- **DE DÉSIGNER** les 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants comme suit conformément aux statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER-E2M) :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Christian BONNEAU (Sauveterre de Guyenne)	Sandrine ALLAIN (Baigneaux)
David BONNEFIN (Blasimon)	Daniel RAOULT (Daubèze)
Jean-Arnaud TASTET (Cessac)	Benjamin DURU (St Brice)
Sandrine KIES (Frontenac)	Jean-Michel LETARD (Faleyras)

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

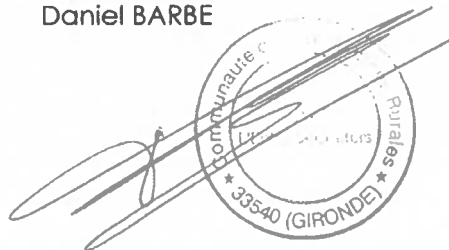
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Véronique DUPORGE



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi huit septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 49

Votants : 53

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Évelyne BONNOTTE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Pascale CONAN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMÉCOURT, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Marcellin DUPART, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tania DURAND (arrivée à 20 h), Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Madame Anaïs HESPEL, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Éric LACHAIZE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Monsieur Jacques MOULINE, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Christophe OLIVIER, Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam RÉGIMON, Monsieur Dominique ROBERT, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS (arrivé à 20h), Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Philippe COURDILLE par Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Frédéric DEJEAN par Monsieur Alain JEAN, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE (à partir de 20 h) et Madame Noella SAME par Monsieur Christophe OLIVIER

Excusés : Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Michel REDON et Monsieur Jean-Arnaud TASTET

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Cécile BAREYRE, Madame Marie-France DALLA-LONGA, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François MIGAUD et Monsieur Christophe SERENA

Secrétaire de séance : Madame Véronique DUPORGE

DEL_2026_082 - Solidarité en faveur des communes girondines sinistrées par les incendies

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Considérant que, des incendies d'une ampleur exceptionnelle se sont déclarés en Gironde, ayant pour conséquence la destruction d'une surface substantielle du massif forestier des Landes de Gascogne, ainsi que de nombreux immeubles, et ayant entraîné l'évacuation d'un nombre conséquent de personnes.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 033-200069599-20260914-DELL_2026_082-DE

Considérant que, face à ce drame, l'association des maires et des présidents de Gironde (AMG), a ouvert un fond de solidarité dans le but de recueillir les dons des collectivités territoriales en soutien financier des communes sinistrées.

Considérant que, sensible aux pertes environnementales, bâtimentaires et routières, que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers souhaite apporter son soutien et sa solidarité aux communes de Gironde impactées ;

Considérant qu'il est proposé au conseil communautaire de contribuer au soutien des communes impactées dans la mesure de ses capacités financières.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (48 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 ABSTENTION, 2 NON VOTANTS) décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'un montant de 17 300 € (soit 1 € par habitant) aux communes sinistrées par l'intermédiaire de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG) ;
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

La Secrétaire de séance,
Véronique DUPORGE



Le Président,
Daniel BARBE

